



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 OCTOBRE 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville de THOIRY :

- * **Approuve** le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 juin 2019.

Vote unanime.

- * **Approuve** le compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2019.

Vote unanime.

- * **Prend acte** de l'approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un tourne à gauche et d'une voie verte Rue de la Gare / Rue du Creux, portant sur la réfection complète du revêtement de chaussée existant Rue de la Gare, pour un montant de 24 409,30 € TTC (représentant une augmentation de 4,05% du montant du marché).

- * **Prend acte** de l'attribution du Marché de Travaux - Mise en accessibilité des allées du cimetière en béton désactivé à ETS NABAFFA (01630 SAINT JEAN DE GONVILLE) mandataire du groupement ETS NABAFFA / SOLS SAVOIE SAS, pour un montant H.T. de 65 337,00 euros (soit 78 404,40 euros TTC).

- * **Prend acte** de la décision :

- de solliciter auprès de Pays de Gex Agglo le versement du fonds de concours pour un montant de 16 248 € à la commune de Thoiry dans le cadre des travaux de création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée,

- d'engager la commune à faire apparaître la participation de Pays de Gex Agglo sur tous les supports de communication utilisés par la commune dont, le cas échéant, sur le panneau d'affichage autorisant les travaux, dans chaque support de communication communal dans lequel sera présenté l'équipement ou les travaux réalisés mais également sur le site internet et dans la presse.

- * **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune de THOIRY et l'Association Atelier Arts Créatifs et **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote unanime.

- * **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune de THOIRY et l'Association Sou des Ecoles et **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- * **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune de THOIRY et l'Association l'Echo du Reculet et **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote unanime.

- * **Approuve** les termes du projet de convention de mise à disposition d'un local de stockage à intervenir entre la Commune de THOIRY et l'Association Intercommunale des Jeunes Sapeurs-Pompiers Thoiry Sud Gessien et **Autorise** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

- * **Approuve** le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Thoiry et l'Association Gym Danse pour Tous relative à la mise en œuvre d'activités sportives pour la semaine bleue et **Autorise** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

- * **Approuve** le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Thoiry et l'Association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry relative à la mise en œuvre d'activités sportives pour la semaine bleue et **Autorise** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

- * **Approuve** le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Thoiry et l'Association Djadaï Mouv' gymnastique et expression corporelle relative à la mise en œuvre d'activités sportives pour la semaine bleue et **Autorise** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

- * **Approuve** le projet d'avenant n°1 à la convention financière IRVE relative au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, pour la délégation de rédaction et signature des conditions générales du service à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et **Autorise** Madame le Maire à le signer.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à appliquer la grille tarifaire unique pour l'ensemble des bornes publiques du Pays de Gex, pour les bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur la commune.

Vote unanime.

- * **Approuve** la création d'une nouvelle activité de service de recharge pour véhicules électriques assujettie à la TVA sous le régime de la franchise en base,

Décide d'adopter le régime de la franchise en base de TVA,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Vote unanime.

- * **Approuve** la convention de mandat d'encaissement des recettes liées à l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer le plan de financement, avant-projet détaillé, avec le SIEA pour l'extension de l'éclairage public Route de Crozet à Allemogne par l'installation de 5 points lumineux LED.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer le plan de financement, version avant-projet détaillé, avec le SIEA pour la modernisation de l'éclairage public, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie pour un tourne à gauche Rue de la Gare/ Rue du Creux par l'installation de 50 points lumineux LED.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer l'avant-projet détaillé à intervenir avec le SIEA, pour l'opération « la Nuit est Belle ».

Vote unanime.

- * **Décide** de solliciter auprès de Pays de Gex Agglo le versement du fonds de concours pour un montant de 16 248 euros à la Commune de Thoiry dans le cadre des travaux de création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée et **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à mettre en œuvre une décision modificative N° 02 dans le budget 2019 de la Ville de THOIRY sur la base des chiffres cités, ci-dessous :

Section de fonctionnement + 59 207,00 €

Section d'investissement : + 300 051,00 €

Nouveau total budgétisé en fonctionnement : 8 597 429,00 €

Nouveau total budgétisé en investissement : 9 352 031,71 €

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

* **Vote défavorablement** à l'application du régime forestier sur les parcelles indiquées par l'ONF :

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Propriétaire : Commune de Thoiry

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Thoiry	A	36	En Fieu	0,3800	0,3800
Thoiry	G	546	Aux Chaussales	7,5300	7,5300
Thoiry	G	632	Les Chavannes	3,2611	0,5000
Thoiry	G	644	Ronge	18,2205	17,0000
Thoiry	G	697	Sous le Rozet	14,6785	14,6785
Thoiry	G	941	Aux Chaussales	8,9667	8,9667
Thoiry	G	943	Aux Chaussales	0,6040	0,6040
TOTAL				53,6408	49,6592

Propriétaire : Commune de Thoiry – Section de Fenières

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Thoiry	F	30	La Pièce	4,2200	4,2200
Thoiry	F	59	Les Parges	3,9757	3,9757
Thoiry	F	63	Les Parges	0,7178	0,7178
Thoiry	F	86	Les Parges	1,0350	1,0350
Thoiry	F	838	La Chamoche	0,8056	0,6493
TOTAL				10,7541	10,5978

Propriétaire : Commune de Thoiry – Section d'Allemogne

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Thoiry	B	3	Sur Baizenas	44,2235	37,0000
Thoiry	B	970	Sur le Velard	34,9505	34,9505
Thoiry	B	971	Sur le Velard	0,4050	0,4050
Thoiry	B	987	Au Mont	10,4050	10,4050
TOTAL				89,9840	82,7605

Vote unanime.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- * **Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté par l'Office National des Forêts dont la proposition est la suppression des parcelles 10 – 11 – 13 - 8 et 9 et pour motif « coupes sanitaires importantes réalisées en 2019 »,

Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation : néant sur l'état,

Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à la proposition d'état d'assiette pour la campagne 2020 annexée.

Vote unanime.

- * **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 1500,00 euros à l'association « Sou des Ecoles » afin de prendre en charge le paiement d'une partie de la facture relative au transport des élèves dans le cadre du voyage scolaire des classes de CM2.

Vote unanime sur les suffrages exprimés.

Monsieur MILLET, en tant que membre de l'association « Sou des Ecoles de Thoiry », ne prend pas part au vote.

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- * **Approuve** la modification du tableau des effectifs de la Ville de Thoiry à compter du 02 Octobre 2019 et la suppression d'un poste d'Agent du Service de Restauration Scolaire titulaire du grade d'Agent de Maîtrise (temps non complet à 30 heures 30) à compter du 1^{er} février 2020 et **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes afférentes à celle-ci.

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX AU 01 OCTOBRE 2019

CADRE D'EMPLOI	CAT.	CREES	POURVUS		Reste libre	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.
			TITULAIRES	NON TITULAIRES		
Filière ADMINISTRATIVE						
Attaché Territorial	A	4	2	1	1	Complet
Rédacteur Territorial	B	3	1	0	2	Complet
Adjoint Administratif	C	15	9	6	0	Complet
		1	0	1	0	35h00
		1	0	0	1	32h
Ss-Total/Filière		24	12	8	4	
Filière TECHNIQUE						
Ingénieur Territorial	A	2	2	0	0	Complet
Technicien Territorial	B	3	1	0	2	Complet
Agent de Maîtrise	C	3	3	0	0	Complet



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Adjoint Technique	C	26	17	6	4	Complet
		1	0	1	1	28h
		1	1	0	0	18h
Ss-Total/Filière		36	24	7	7	
Filière POLICE						
Agent de Police Municipale	C	3	3	0	0	Complet
Ss-Total/Filière		3	3	0	0	
Filière CULTURELLE						
Assistant d'Enseignement Artistique	B	2	2	0	0	Complet
		1	0	1	0	4H45
		1	0	1	0	12h00
		1	0	1	0	12h15
		1	0	1	0	9h15
		1	0	1	0	6h15
		1	0	1	0	6h45
		1	0	1	0	2h45
Adjoint du Patrimoine	C	1	1	0	0	35h
		1	0	1	0	28h
Ss-Total/Filière		12	3	9	0	
Filière ANIMATION						
Animateur territorial	B	1	0	1	0	35h
		1	0	0	1	6h02
Adjoint d'Animation		16	8	4	3	35h
		1	0	0	1	11h75
Ss-Total/Filière		19	8	5	5	

CADRE D'EMPLOI	CAT.	CREES	POURVUS		Reste libre	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.
			TITULAIRES	NON TITULAIRES		
Filière SOCIALE						
Assistant territorial socio-éducatif	B	1	0	1	0	35h
		1	0	1	0	35h
		7	4	2	1	30h45
Ss-Total/Filière		9	4	4	1	
Total Général		103	54	33	17	

Vote unanime.



* **Approuve** la dissolution du syndicat à compter du 1er janvier 2020,

Accepte les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :

- Affectation du résultat : le résultat comptable sera affecté à Haut-Bugey Agglomération qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membre du SIIF,
A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à :
*section de fonctionnement : déficit de 28 042,90 euros
*section d'investissement : excédent de 46 644 euros
=>solde positif : 18 601,10 euros
- Répartition de l'actif et du passif : l'actif et le passif seront reversés à HBA après les vérifications d'usage auprès de la trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités,
- Répartition de l'emprunt : SANS OBJET,
- Transfert de personnel : SANS OBJET,
- Archives syndicales : elles seront récolées et transmises à HBA, après visa de l'Archivistes de l'Ain.

Charge Madame le Maire de notifier la présente délibération au préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat.

Vote unanime.